

Les classes maternelles ne font pas partie du système scolaire public; toutefois, des écoles maternelles et prématernelles privées dispensent l'enseignement préscolaire, mais leurs effectifs demeurent assez restreints en proportion de la population âgée de quatre et cinq ans.

La principale structure de l'organisation scolaire jusqu'à l'immatriculation junior comprend: l'école primaire (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année), l'école secondaire 1<sup>er</sup> cycle (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année) et l'école secondaire 2<sup>e</sup> cycle (10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année); il existe également un autre système composé de l'école primaire (1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup> année) et de l'école secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année). L'Île-du-Prince-Édouard travaille actuellement à la mise en place d'un système qui fera disparaître la promotion par années en faveur de la promotion par matières, au moyen d'un système de crédits. Environ 3% des élèves des écoles primaires et secondaires reçoivent leur instruction en français, et le français est enseigné comme langue seconde dans toutes les autres écoles.

La province est desservie par un réseau de 15 écoles secondaires régionales qui offrent des programmes de formation générale de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et un cours d'un ou deux ans en sciences commerciales. Deux écoles secondaires de formation professionnelle donnent divers cours de métiers d'une durée de quatre ans: un programme d'orientation d'un an, suivi de trois ans où la formation à un métier va de pair avec un enseignement général en langue, en mathématiques et en sciences.

La Prince Edward Island School of Nursing est le seul établissement qui offre un programme préparatoire au diplôme d'infirmière «autorisée». En 1969, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a remplacé l'ancien Prince of Wales College et l'Université St. Dunstan's, et le Holland College a ouvert ses portes pour dispenser une formation professionnelle de niveau postsecondaire.

**Nouvelle-Écosse.** En Nouvelle-Écosse, la Loi sur l'aide à l'enseignement et une série de modifications à la Loi sur l'enseignement, toutes deux adoptées par l'Assemblée législative en 1968, ont permis la création de conseils scolaires fusionnés, dont trois sont entrés en activité en 1970-71. De plus, il en existe d'autres qui sont des conseils scolaires ruraux, urbains ou régionaux.

La presque totalité de la population âgée de cinq ans en Nouvelle-Écosse est inscrite au préscolaire dans les écoles publiques; c'est pourquoi sans doute les effectifs des écoles maternelles privées n'ont que légèrement augmenté ces dernières années.

La structure scolaire la plus répandue dans cette province est la suivante: école primaire (préscolaire et 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année), école secondaire 1<sup>er</sup> cycle (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année) et école secondaire 2<sup>e</sup> cycle (10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année). Il existe cependant quelques variantes, par exemple année préscolaire à 6<sup>e</sup> année et 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année, ou bien année préscolaire à 9<sup>e</sup> année et 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année. En 1969, on a autorisé pour les écoles secondaires de 1<sup>er</sup> cycle la création d'un programme modifié qui donnera aux élèves, dont les résultats atteignent ou dépassent la moyenne, une instruction supplémentaire dans une ou plusieurs matières. Le diplôme d'études secondaires se donne soit à la fin de la 11<sup>e</sup> année (immatriculation junior), soit à la fin de la 12<sup>e</sup> année (immatriculation senior), bien que l'inscription en 12<sup>e</sup> année ne soit pas généralisée dans la province. Par suite des remaniements apportés au système scolaire depuis 1966, 13 écoles régionales de formation professionnelle ont remplacé les écoles de formation professionnelle de comté. C'est actuellement dans les écoles de formation professionnelle régionales que se donnent les cours préparatoires à un emploi, puisque les écoles secondaires n'offrent que les programmes d'enseignement commercial.

En 1969, on a autorisé l'attribution d'un diplôme équivalent au diplôme d'études secondaires aux adultes qui n'avaient pas terminé celles-ci mais qui avaient accru leurs connaissances, soit par l'expérience acquise dans l'exécution de leur travail, soit par une formation hors du cadre scolaire. Ce diplôme est accordé selon les résultats d'une série de tests mis au point et consolidés sur une période de 25 ans par la *Commission on Accreditation of the American Council on Education*; la Nouvelle-Écosse a été la première province canadienne à recevoir la permission d'utiliser ces tests.